

# PRÊT DIGIT ONLINE

## PRÊT SUBORDONNÉ

**Jusqu'à 75.000 € de financement pour un projet de transformation numérique aux côtés de votre banque.**

**TYPE DE PRODUIT :** prêt subordonné

**ACCORDÉ :** à votre entreprise via votre banque

**PROJET :** Transformation numérique

**MONTANT MIN :** pas de minimum

**MONTANT MAX :** 75.000 € (max. 2X le montant du crédit bancaire conjoint)

## Pour qui ?

Ce produit s'adresse :

- aux PME (indépendants et entreprises)
- situées en Région wallonne
- n'étant pas en difficultés financières
- actives dans un secteur éligible

## Pour quoi ?

Ce prêt vous permet de financer tout investissement en lien avec la transformation numérique de votre activité :

- Infrastructure & matériel informatique : ordinateurs, tablettes, smartphones, terminaux de paiement fixes ou mobiles, fibre, serveurs physiques ou solutions Cloud, connexion à internet, ...
- Sécurité informatique : solutions en cybersécurité...
- Logiciels : gestion d'entreprise, des clients, des ressources humaines, des finances et comptabilité, ...
- Solution en web marketing: site web, système de vente en ligne...
- Technologies avancées : solutions en intelligence artificielle, objets connectés, robots, outils/machines numériques ou automatisés,...
- Sous-traitance informatique
- Compétences numériques internes : recrutement de profils IT, personnel travaillant sur le projet, formation...
- Autre

## Durée

Maximum la durée du crédit bancaire conjoint sans pouvoir cependant dépasser 10 ans (pouvant être majoré de maximum 2 ans de franchise)

## Taux d'intérêt

Taux de la banque -2%, avec un plancher de 2,5%

## Spécificités

**Combinable avec la Garantie Online, pour une prise de risque de WE allant jusqu'à 91,6% du projet financé**

Prêt subordonné, remboursable trimestriellement (capital constant)

Aucune sûreté ni apport personnel minimum exigés

### CRÉDIT BANCAIRE CONJOINT

Crédit amortissable

### ONLINE

Après avoir vérifié l'éligibilité du dossier de votre entreprise, la banque introduit la demande de prêt auprès de WE via une plateforme en ligne. Aucun accord préalable n'est requis. La plateforme génère instantanément la convention de prêt de WE. Cette dernière est automatiquement transmise à votre entreprise par e-mail.

Les fonds sont versés dans un délai moyen de 5 jours suivant réception de la convention signée par vos soins en retour (par e-mail) et de la confirmation par votre banque que le crédit bancaire conjoint est mis en force.

## Infos

[www.wallonie-entreprendre.be](http://www.wallonie-entreprendre.be)  
1890 ou 04 237 07 70

